



Ma patronne cherche à me viré

Par **Cyberus**, le 30/01/2012 à 20:55

Bonjour,

Je m'adresse ici car je rencontre quelque difficulté dans mon travail, donc comme le sujet l'indique, j'ai ma patronne sur le dos et voici ma petite histoire.

Ma patronne à pris RDV pour la visite médical et j'ai eu l'agréable surprise que ma patronne à ajouter un courrier pour le médecin "pour résumer, je suis un droguer, alcoolique suicidaire" ce qui est complètement faux sans aucune preuve.
Elle a fait ça suite à quelque altercation entre moi et elle (j'ai postulé pour être déléguer du personnel) car je défend mes droits et surtout ceux de mes collègues malgré qu'il y est pas de délégué mais c'est une autre histoire, enfin bref ...

Donc je veux juste savoir si ma patronne est totalement en tord vis à vis des prud'homme et si je peut porté plainte contre elle ??

Merci de vos réponse.

Par **janus2fr**, le 31/01/2012 à 08:01

Bonjour,

Au contraire, c'est le rôle de votre employeur de prendre soin de votre santé. Il est parfaitement normal que si elle soupçonne des difficultés pour vous (alcoolisme ou addiction) risquant de provoquer, non seulement des problèmes pour votre santé, mais aussi des accidents du travail, elle vous adresse à la médecine du travail.

Par **P.M.**, le 31/01/2012 à 09:27

Bonjour,

Il faudrait quand même avoir la formulation complète et précise des allégations écrites de l'employeur pour pouvoir apprécier du sens exact de sa démarche...